

LE GLOBE

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 60. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
47, RUE NEUVE, 47
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 12 JANVIER 1887

LE PORT DE DUNKERQUE ET LES MESSAGERIES MARITIMES

Dans une statistique, récemment publiée, sur le nombre de balles de laines expédiées de Buenos-Ayres en Europe, pendant le saison de 1885-1886, nous constatons que sur 287,974 balles importées par le commerce du contingent, dont 149,885 par la France, le port de Dunkerque en avait reçu, à lui seul, 127,906, c'est-à-dire 85 0/0 des importations françaises et plus de 44 0/0 des arrivages en Europe.

Le nombre de balles débarquées à Dunkerque a dépassé d'environ 114,000 le chiffre des entrées dans le port de Havre. Dunkerque reçoit environ 31,000 balles de plus qu'Anvers, longtemps considéré comme le port le plus important pour la réception des produits de la Plata. Et cette grande extension prise par le port de Dunkerque n'existe pas seulement pour la laine, mais encore pour d'autres produits exotiques.

Aussi nous approuvons sans restriction l'excellent rapport que vient de dresser la chambre de commerce de Lille, à propos de la convention signée par le gouvernement avec la compagnie des Messageries Maritimes pour le renouvellement de ses divers services de l'Indo-Chine, de l'Australie et de l'Amérique du sud, convention qui doit être soumise à l'approbation des Chambres.

Le rapporteur fait remarquer à juste raison qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'ancien service des modifications rendues urgentes par le développement que prennent chaque jour les relations commerciales du rayon du Nord avec les contrées desservies par la Compagnie des Messageries.

Jusqu'ici, les points de départ ont été Marseille pour l'Indo-Chine, l'Égypte et l'Australie, et Bordeaux, pour le Brésil et la République Argentine. Mais la région commerciale du Nord a quelques droits pour obtenir des facilités de transport de sa correspondance avec les contrées d'Extrême-Orient. Le contrat à intervenir est d'une durée de quinze ans, il assure un privilège, c'est bien le moins qu'il procure au commerce en général pleine et entière satisfaction.

La Chambre de commerce de Lille plaide très-judicieusement la cause du port de Dunkerque, et elle fait ressortir l'importance des relations avec les Indes, l'Australie et la République Argentine. Pendant les neuf premiers mois de 1886, cinquante navires de fort tonnage venant de Bombay, ont débarqué à Dunkerque, d'importants cargaisons. Ce même port serait aussi appelé à recevoir les laines directement d'Australie et d'Amérique, en partie du moins, et en faveur de nos négociants en laines, l'importance du marché de Londres. En ce qui concerne les exportations, il y aurait aussi pour nous une économie sérieuse sur les frais de transport par chemin de fer.

On ne réclamerait pas trop en imposant à la Compagnie l'obligation de faire venir chaque mois un ou deux de ses steamers jusque Dunkerque.

Les houillères du Nord profiteraient, aussi de cette façon, des débouchés importants que leur mouvement maritime dans les mers de l'Inde.

Les mêmes raisons que ci-dessus militent en faveur d'une prolongation de la ligne du Brésil et de la Plata jusqu'au Havre et Dunkerque; le Havre ou se concentre le commerce de café, Dunkerque dont la proximité avec notre centre linier de Roubaix-Tourcoing a tant accru l'importance.

La Chambre de commerce de Lille a donc demandé au gouvernement de modifier le projet de traité avec la Compagnie des Messageries Maritimes de manière à ce que :

« Elle organise les services de l'Indo-Chine, de l'Inde et de l'Australie, de telle façon que certains de ses steamers et surtout ceux de Bombay et d'Australie, après avoir touché Marseille, viennent sans transbordement jusqu'à Dunkerque ; »

« que la ligne de la Plata et du Brésil soit aussi prolongée jusqu'à Dunkerque, qui semble indiquée, par l'importance de son trafic, à venir tôt ou tard la tête de ligne de ce service. »

Nous souhaitons ardemment qu'aussi justes réclamations soient favorablement accueillies. J. P.

La Loi militaire AU REICHSTAG

Berlin, 11 janvier. — Le Parlement allemand a repris aujourd'hui ses travaux.

Les tribunes étaient comblées longtemps avant l'ouverture de la séance.

Le nombre des députés présents était beaucoup plus grand que de coutume.

À la tête des ministres, on remarquait d'abord le ministre de la guerre et les membres du conseil fédéral : M. de Bötticher, secrétaire d'État, est venu ensuite y prendre place.

Il discutait dans les groupes de députés que M. Dirichlet, membre du Parlement, était mort aujourd'hui après une courte maladie.

Le président, ayant ouvert la séance, M. de Haene a lu le rapport de la commission qui a étudié le projet de loi militaire. Il a déclaré qu'il n'était chargé de soutenir aucune des propositions qui ont été examinées, vu qu'elles avaient toutes été repoussées par la majorité de la commission.

Discours de M. de Moltke

Berlin, 11 janvier. — Dans la séance du Parlement allemand, le comte de Moltke a dit qu'il ne croit pas qu'aucun Etat assume la responsabilité d'entasser les armées inflammables qui existent partout en quantité plus ou moins grande.

Il ajoute que les gouvernements forts sont la garantie de la paix, et que le danger consiste au contraire dans l'ambition des chefs de parti et dans l'influence de ces derniers sur l'opinion publique.

Le feld-marschal dit que, s'il y a un Etat qui pose aguer de façon à maintenir la paix, c'est certainement l'Allemagne, qui est seulement sur la défensive.

« Il faut pour cela ajoute, le feld-marschal, qu'elle soit forte et prête à faire la guerre. Si nous sommes engagés dans une guerre contre notre volonté, nous pourrions la soutenir. Si nous ne le sommes pas, nous aurons très certainement le droit de nous en tenir à l'écart. Le vote qui sera émis aujourd'hui par le Parlement ne manquera pas de produire son effet au dehors. »

Discours de M. de Bismarck

Le prince de Bismarck, prenant à son tour la parole, déclare que, d'après la conviction des gouvernements confédérés, les forces militaires actuelles de l'empire ne suffisent plus pour garantir sa sécurité d'une façon durable.

« C'est là, dit le chancelier de l'empire, la conviction de toutes les autorités militaires, à l'exception du Parlement allemand. Toutes les autorités militaires ont donc contre elles MM. Richtler, Windthorst et Grillenberg. »

« Je suis obligé de penser que ces messieurs supposent que les gouvernements confédérés ont présenté le projet de loi, non seulement pour des raisons militaires, mais aussi pour d'autres raisons. Cependant la supposition d'après laquelle nous songerions à créer de nouvelles armées est précisément aussi absurde que celle que nous ferions en prétendant que l'opposition veut mettre la sécurité de l'Allemagne en danger. »

« On devrait pourtant considérer que le nougordien devant lequel nous nous trouvons avant les dernières guerres n'a pu être dénué que par l'épée, c'est-à-dire au moyen des forces militaires, sur lesquelles nous pourrions nous appuyer. Tout le monde en conviendra, et tout le monde reconnaîtra aussi que l'on ne peut pas résoudre la question orientale dans cette Assemblée. »

« La tâche qui nous incombe après la conclusion du traité de Francfort n'est pas facile, il est plus facile de signer la paix que de la maintenir. »

« Nous y sommes parvenus en ce qui concerne l'Autriche, avec laquelle nous entretenons aujourd'hui des relations plus cordiales et indiquant, de part et d'autre, une plus grande confiance qu'à l'époque de la Confédération germanique. »

« Il faut attribuer, au point de vue de la consolidation de la paix, une grande influence aux relations amicales qui existent entre les trois grands empires, et il faut se rappeler que la seule période de paix qu'il y ait eu dans ce siècle, cette période de paix qui a en des conséquences si avantageuses, coïncide avec le temps de la Sainte-Alliance, dont a dit tant de fois. »

« Il s'agit, actuellement, de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix; pour atteindre ce but, il faut avant tout une forte armée. »

« Nos relations avec toutes les puissances sont excellentes. Les bonnes relations que nous entretenons avec la Russie sont aussi à l'abri de tout soupçon. Nous n'éprouvons vraiment aucune velléité belliqueuse, et il n'est guère possible non plus d'appréhender que la Russie nourrisse un pareil sentiment. Il est absolument certain que nous ne ferons pas, quant à nous, la guerre à la Russie. »

« En présentant le projet de loi, nous n'avons vraiment pas songé à une coalition de la France et de la Russie. Avant des motifs nous nous sommes attachés à cet égard à l'existence réelle. »

« Les mêmes journaux qui ont combattu le projet de loi ont fait, il y a quelques mois, tous leurs efforts pour nous engager dans une guerre avec la Russie, en nous demandant de combatter cette puissance dans l'intérêt de la Bulgarie. On aurait été obligé d'accuser de haute trahison, si j'avais songé un seul instant à faire de pareilles sottises. »

« Que nous importe la Bulgarie! Il nous est parfaitement indifférent que ce soit celui-ci ou celui-là qui règne en Bulgarie. L'amitié de la Russie nous est plus précieuse que celle de la Bulgarie. Nous ne nous laisserons entraîner par personne à nous aliéner la Russie par amour de la Bulgarie. »

« Maintenir nos bonnes relations avec les puissances est pour nous plus important et plus difficile que vous ne croyez. On ne peut pas nous demander de laisser ces efforts échouer par suite d'attaques de la part des journaux ou des orateurs parlementaires. »

« Nous sommes aussi en bons rapports avec la France. Toutefois, le maintien de ces bons rapports est plus difficile, par ce motif qu'il y a encore un long processus historique à s'accomplir avant que tous les ressentiments du passé soient apaisés, avant que toutes les querelles se soient éteintes. Nous avons fait, de notre côté, tout ce qui était possible pour déterminer les Français à oublier et à pardonner ce qui s'est passé. »

« Nous n'avons aucune raison d'appréhender une guerre avec la France; nous n'avons non plus aucune raison de la redouter. »

« Enfin, il ne peut être question, pour nous, d'attaquer la France, mais nous ne pouvons pas nous mettre en garde contre les attaques. »

« En aucun état de cause, nous n'attaquerons la France; mais nous serons constamment dans la nécessité de nous armer pour nous mettre en état de faire face à l'éventualité d'une nouvelle guerre. »

« Tel est le but que le projet de loi se propose. J'ai une ferme confiance dans les sentiments pacifiques du gouvernement français et d'une partie de la nation française. Néanmoins, le passé nous apprend que nous ne pouvons pas compter à titre indéfini sur la paix avec la France. »

« Il peut se faire que la bas des événements soudains amènent à nouveau un gouvernement qui nous apporte la guerre. C'est là une éventualité avec laquelle nous ne pouvons pas compter. Si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires, si aujourd'hui nous nous bornons à dire ceci : Oui, si la guerre arrive, alors nous accorderons tout! Alors on se moquera de nous. »

« C'est là, en France, un seul journal, une seule voix même qui dise : Nous renonçons à l'Alsace-Lorraine. »

« Je ne veux point ici approfondir la question de savoir si la possibilité d'une attaque de la part de la France suffit à motiver ce projet. Nous avons à veiller de tous côtés à la sécurité générale du pays. »

« Vous feriez ainsi de l'armée impériale une armée de l'empire. Il faudrait bien alors en appeler aux électeurs pour savoir si c'est l'opinion de la nation. Nous verrons si les électeurs permettent que la force de l'armée soit fixée par le Parlement, sans l'assentiment du Conseil fédéral et de l'empereur. Vous ne pouvez pas supposer que l'empereur contribue, dans sa quatre-vingt-dixième année, à détruire l'œuvre à laquelle il a consacré les trente dernières années de sa vie, c'est-à-dire l'armée allemande et l'empire allemand. »

« Si vous croyez cela, si vous éveillez le moindre soupçon, nous ne pourrions pas, si vous nous le permettez, nous en occuper complètement et prochainement, le besoin des gouvernements confédérés de se mettre en état de défense, nous préférons discuter la question avec un autre Reichstag. »

« Entrerons-nous plus avec vous en aucune espèce de pourparlers. Au contraire, le danger auquel nous pourrions exposer le peuple allemand par l'ajournement de la mesure en discussion nous fera à être fixés prochainement sur votre résolution, ou à nous adresser à d'autres qui nous donneront cette assurance. »

« La France est une forte puissance militaire; son armée est prête à combattre vaillamment; nous ne pouvons donc jamais nous écarter les bras, malgré la nation pacifique qui peut exister momentanément dans ce pays. »

« Si les Français étaient vainqueurs, quelle perspective aurions-nous? Nous nous trouverions en présence de Français semblables à ceux qui nous ont battus de 1807 à 1813. Ils nous éprouveraient de nouveau de telle façon que nous serions malades pendant trente ans. On essaierait de nous amoindrir, et l'on exigerait peut-être de nous le royaume de Hanovre. »

« Le Bundestag n'est que le seul moyen de défendre les éventualités auxquelles nous serions exposés dans le cas d'une guerre malheureuse. La paix, conclue en 1870 serait un jour d'enfant à côté de celle de 1813. »

« Une loi qui veut prendre cette responsabilité de la France, mais les gouvernements confédérés ne le veulent pas. Pour cette raison, ils vous soumettent le projet de loi actuel. Ces gouvernements veulent avoir sans cesse sur le territoire de l'empire une armée d'au moins sept ans. »

« Nous avons choisi la durée de sept ans, parce que le compromis précédent était basé sur ce chiffre, et que les régimes constitutionnels sont faits de compromis. »

« Au sujet de la loi, il faut tout ce qu'il peut faire en acceptant le terme de sept ans. En agissant ainsi, il avait uniquement en vue l'honneur, la sécurité et le bien de l'empire. Croyez-vous que nous nous entendions pas sur le temps, le Bundestag voudra renoncer à son projet primitif. »

« Le Bundestag a accepté la proposition de loi, la proposition est faite dans l'intérêt de l'empire, je vous demande si vous pensez qu'en France on poussez un semblable projet, dans de telles circonstances. (Marques d'approbation.) »

« Le président du Reichstag a dit qu'il avait fait de difficultés aux gouvernements fédérés au sujet du temps, attendu que nous observons fidèlement l'esprit et la lettre de la Constitution. Nous maintenons absolument et entièrement le septennat, à moins que nous n'ayons un ponce sur ce terrain. (Approbation à droite.) »

« Qui nous prouve, en effet, qu'il y a toujours en France une majorité? Voulez-vous donc rendre l'armée allemande dépendante des fluctuations du président du Reichstag? »

« Repondant à cette objection : Pourquoi n'avez-vous pas attendu l'expiration du septennat actuel? le prince de Bismarck déclare qu'on a acquis la conviction que la surveillance actuelle des frontières de la France n'est pas satisfaisante. »

« Il dit qu'il pourrait bien arriver que, dans un pays quelconque, en France particulièrement, la guerre devint une éventualité nécessaire, servant de moyen de fortifier le gouvernement à l'intérieur. »

« Il est encore de notre devoir de nous préparer pour une pareille éventualité. Il faut donc que nous soyons prêts pour le cas où le gouvernement de la France déciderait à la guerre, parce qu'il ne pourrait plus se maintenir autrement à l'intérieur. »

« On a exprimé le doute de la possibilité d'une entente avec le Reichstag actuel. On n'a pas voulu admettre que la sécurité de l'empire fut compromise par l'ajournement du projet. »

« Nous ne nous attendions nullement à trouver une opposition quelconque contre une demande aussi modérée. »

« Si nous avions pu savoir ce qui arrive, nous aurions mieux fait de consulter préalablement les électeurs, en leur demandant s'ils veulent, oui ou non, conserver à l'empire allemand ses possessions actuelles. En l'état où les choses en sont, nous sommes forcés de persister dans notre demande. »

Discours de M. Windthorst

Berlin, 11 janvier. — M. Windthorst se prononce pour l'adoption du projet tout entier, mais pour une durée de trois ans seulement. Il proteste contre les déclarations de M. de Bismarck au sujet du Hanovre, qui ne désire pas regagner son indépendance avec l'aide des étrangers.

L'orateur dit que les explications de M. de Bismarck sur la situation générale l'ont, en somme, satisfait; mais il ne peut comprendre pourquoi l'Allemagne ne s'occupe pas d'orient.

Le chancelier, ajoute M. Windthorst, peut discuter le Reichstag; mais qu'obtiendra-t-il par là? A quoi sert la Constitution, à quoi servirait enfin tout l'appareil constitutionnel, si le Reichstag était à l'unique pour approuver de la sorte?

L'orateur prie le chancelier de réfléchir avant d'exposer le projet à un échec en insistant sur la question de durée.

Réponse de M. de Bismarck

M. de Bismarck répond : On a entendu aujourd'hui le discours du maréchal de Moltke en faveur du projet et celui de M. Windthorst. Il s'agit maintenant de savoir si le dernier est une autorité militaire plus grande que le premier.

Si le patriotisme existait chez nous, comme en France et en Italie, oui, en cas de danger, l'on oserait les dissensions de partis, nous n'aurions pas besoin du faire du zèle.

Notre armée doit-elle être celle de l'empereur ou bien celle du Parlement? Voilà la question.

L'effectif de paix doit-il être discuté ici, chaque année? Cela ne doit pas être. (Cris : Et la marine?)

Où, il n'en est pas de même avec la marine; c'est-à-dire à toujours être l'objet de la sollicitude du Reichstag. La marine a même toujours été défendue par M. Bieckert.

« Prétendre que par la dissolution, nous voulons arriver à réunir une majorité soumise est une opinion exagérée. »

« Les lesineries opposées par le Parlement aux demandes du gouvernement en vue d'assurer la sécurité de l'empire ne sont nulles part aussi fréquentes qu'en Allemagne. »

« Au sujet de la politique orientale, il faut remarquer en outre que l'Allemagne peut être dans le cas d'avoir à perdre les intérêts de l'Autriche et de vouloir le faire, et réciproquement; mais il est complètement impossible que l'une des deux puissances se mette à la place de l'autre et agisse pour elle. »

« Nous avons des intérêts qui ne touchent pas l'Autriche, de même que celle-ci a des intérêts qui nous sont étrangers. »

« Dans ce cas il faudrait donc que chacune des deux puissances suivit sa propre voie. »

« Si M. Windthorst a dit que la Russie est notre alliée, cela n'est pas exact, malgré les bonnes relations existant avec elle sur d'autres questions. »

« En cas de guerre éventuelle avec la France, l'orateur n'a d'ailleurs compté et ne saurait pas non plus compter sur aucun allié. Dans le cas où l'ajournement du projet encouragerait le parti de la guerre en France, ceux qui auront amené l'ajournement en porteront la responsabilité. »

« Le prince de Bismarck aborde ensuite l'examen du côté financier du projet, et conteste que ce dernier entraîne des dépenses intolérables. »

« Parlant de Hanovre, il rappelle que le roi de Hanovre avait essayé de se faire rétablir dans son royaume par l'empereur Napoléon III. »

« Il est impossible que son fils ait actuellement changé d'opinion; mais nous n'en avons pas de preuves. »

« Le gouvernement ne saurait continuer à discuter avec la commission, c'est le Reichstag qui doit décider. Je ne saurais me résoudre à aller perdre mon temps au sein de la commission. »

« Une proposition d'ajournement de la discussion est adoptée. »

« La prochaine séance aura lieu demain à midi. »

La Situation du Pape en cas de guerre

On écrit de Rome : « Les plaintes que Léon XIII a formulées dans son discours de l'avant-veille de Noël devant le Sacré-Collège trouvent tous les jours de nouvelles justifications dans l'attitude du gouvernement italien et de la presse libérale. Je dois signaler notamment un article très grave de la *Riforma* sur l'éventualité d'une guerre au point de vue des rapports du Saint-Siège avec les gouvernements étrangers. « Evidemment, dit cet article, le Pape croit à la guerre et il tend à se poser, dans les prochaines complications européennes, en puissance bellérophane. Or, il serait bon que le Vatican fût informé des intentions du gouvernement italien, dans le cas d'une guerre où l'Italie serait engagée, pour ce qui peut concerner l'attitude du Vatican lui-même et ses rapports avec les cabinets italiens et les cabinets étrangers. »

« A ce sujet, le gouvernement ne devrait pas tarder à se poser une question et à la résoudre. Le fait, dans l'histoire de l'Église, d'un pape de l'Italie avec un des gouvernements étrangers, l'ambassadeur de celui-ci près le Quirinal s'en irait. Mais celui près le Vatican pourrait-il rester? Selon nous, la réponse ne saurait être douteuse. La logique la plus élémentaire veut qu'elle soit négative, parce qu'il serait ridicule de faire la guerre avec un cheval de Troie dans la place, en sachant que le cheval signifie, nous le savons tous ce que nous pouvons attendre du Vatican en cas de complications. Or, sans s'attarder ici à discuter la question de droit ou à repousser les insinuations perfides de la *Riforma*, il vaut la peine de relever l'hypothèse dont il s'agit. Depuis 1870, les esprits sagaces ont envisagé les probabilités d'une guerre entre l'Italie et une autre puissance, sous le rapport de la situation du Pape. Eh bien, la *Riforma* nous dévoile d'avance les préoccupations de son parti, et peut-être du gouvernement. »

« Or, on le demande, que devient dans cette hypothèse l'indépendance du Saint-Siège? Que devient la liberté de ses rapports avec les cabinets? N'y a-t-il pas là une preuve irréfutable de la nécessité de sortir de la situation fautive où nous advenons se sont engagés? De plus, que sera l'avenir réservé au Pape lui-même, dans le cas d'une guerre? Au moment où les libéraux italiens regardent le Vatican comme un foyer des dangers pour l'Italie, l'expulsion des ambassadeurs ne serait pas suffisante, la logique commanderait d'aller plus loin. Eh bien, que verrions-nous? L'archevêque arriverait-il pour le Pontife et le gouverneur de l'Église si l'Italie est vaincue? Si elle est victorieuse? Que sera-ce si les sectes amènent les susceptibilités nationales contre la Papauté, les conduisant à l'assaut du Vatican que l'on a déjà menacé de faire sauter? Les passions une fois déchaînées, le Pontife sera-t-il sûr de garder le dernier lambeau de sa liberté dorsoire. »

LES INONDATIONS DANS LES LANDES

Bordeaux, 11 janvier. — Les eaux ont baissé à Dax de 40 centimètres, et la baisse continue à raison de 3 centimètres par heure. Le quartier de Sabar offre un spectacle fort triste, encombré de barils de résine, de marchandises en caisses, de voitures jetées par l'eau dans tous les sens, au quartier et dans le plus grand désordre. Ce sont le long des magasins, que des débris de treillages, de clôtures, de planches, de pièces de bois, de barriques renversées.

« La vue des maisons écroulées est surtout navrante; deux particulièrement sont restées sur muraille de façade, et les toits sont soutenus par les cloisons qui séparent les appartements. Les locataires habitent les maisons une minute avant l'inondation. Aux premiers craquements, ils montèrent au premier, trouvèrent les cloisons à coups de hache, et vingt-cinq personnes passèrent dans les toits. »

BOURSE DE PARIS
du mercredi 12 janvier

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

COURS PRÉCÉD.	VALEURS	COURS D'AUJ.	COURS DE LA SEM.	COURS DE LA JOURN.
82 3/4	0/0	82 1/2	82 3/4	82 1/2
110 1/2	10/100	110	110 1/2	110 1/2
105 1/2	3 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
66 1/2	Extérieure 4 0/0	65 3/4	65 1/2	65 1/2
57 1/2	Hongrois 4 0/0	57 1/2	57 1/2	57 1/2
37 1/2	Autrichien 4 0/0	37 1/2	37 1/2	37 1/2
14 3/4	Russe 1870 5 0/0	14 3/4	14 3/4	14 3/4
105 1/2	Bons de liquidation 5 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
460	Sociétés de Crédit	460	460	460
200 1/2	Compt. d'Escompte	200 1/2	200 1/2	200 1/2
105 1/2	B. Paris et de Pays-Bas	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Crédit Lyonnais	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Crédit Algérien	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Crédit Indus. et Comm.	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Société Générale	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Union Financière	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Crédit Mobilier	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Chem. de f. Franc.	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Nord	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Paris-Lyon-Médit.	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Est	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Océan	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Midi	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Orléans	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Chem. de f. Étrang.	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Autrichien	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Belge	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Sociétés diverses	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Suez	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Gaz Parisien	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Voitures	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Omnia	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Rio-Tinto	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Minas	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Obligat. Foncières	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	Foncières 5 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	10/100	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	5 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	3 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	commun 3 1/2	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	1873 5 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2
105 1/2	1879 5 0/0	105 1/2	105 1/2	105 1/2

BOURSE DE LILLE du 12 JANVIER

VALEURS	COMPT.	TERME
Lille 1880, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1883, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1886, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1889, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1892, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1895, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1898, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1901, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1904, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1907, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1910, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1913, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1916, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1919, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1922, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1925, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1928, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1931, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1934, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1937, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1940, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1943, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1946, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1949, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1952, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1955, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1958, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1961, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1964, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1967, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1970, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1973, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1976, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1979, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1982, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1985, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1988, remboursable à 100 fr.	105	105
Lille 1991, remboursable à 100 fr.	105	